

ANNEXE 2 - CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT A REALISER

Il est attendu du Déléataire la construction d'un crématorium conformément aux règles de l'art et aux obligations réglementaires en vigueur.

Dans ce cadre, les candidats se conformeront aux exigences minimales suivantes :

- Respect des normes en vigueur

Les recommandations d'hygiène et de sécurité des constructions et des équipements sont issues des articles D.2223-99 à D.2223-109 du CGCT ainsi que de l'arrêté du 28 janvier 2010 *relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère*. Ces normes concernent notamment :

- les normes d'isolement acoustique des salles de présentation visuelle, de cérémonie et de remise de l'urne cinéraire ;
- l'agencement des pièces de la partie technique du crématorium afin de :
 - permettre la circulation du personnel hors de la vue du public ;
 - l'accès du cercueil au crématorium en position horizontale ;
- les caractéristiques techniques du four et de la chambre de postcombustion ;
- les prescriptions en matière de sécurité, notamment :
 - les revêtements des murs de la partie publique (arrêté du 30 juin 1983 modifié ou norme européenne équivalente) ;
 - les largeurs minimales des portes et des couloirs.
- Les installations de filtration des rejets mercuriels et traitement des fumées : le candidat propose un système de traitement des fumées tenant compte de la réglementation en vigueur ;
- La hauteur maximale du débouché à l'air libre de la cheminée;

- Intégration paysagère de qualité

Le Délégant a pour objectif de proposer sur son territoire un équipement offrant une intégration paysagère de qualité :

- qualité architecturale du bâtiment,
- co-visibilité avec les ouvrages à proximité,
- aménagements végétalisés et paysagers,
- etc.

- Démarche environnementale

Le Délégué souhaite que l'élaboration du crématorium soit accompagnée d'une démarche environnementale, dont les principales cibles seront :

- l'intégration harmonieuse dans l'environnement immédiat (co-visibilité, nuisances sonores,...),
- le choix intégré des procédés et matériaux de construction, pérennité et facilité maintenance,
- l'énergie et le confort hygrothermique,
- le confort acoustique,
- le confort lumineux.
- améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments,
- Etc.

- Services minimum fournis

- des locaux ouverts au public :
 - un hall d'accueil et d'attente des familles ;
 - une salle de cérémonie et une salle de remise de l'urne ;
 - une salle de présentation visuelle de l'introduction du cercueil ;
- des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel du crématorium :
 - une salle d'introduction du cercueil ;
 - un four de crémation XXL ;
 - un pulvérisateur de calcaire ;
 - un local de dépôt provisoire des urnes ;
- Les couloirs de circulation,
- Un jardin du souvenir,
- un parking destiné au public et aux employés.

L'espace d'accueil sera particulièrement accueillant, favorisant la sérénité et l'apaisement, tout en permettant de se diriger facilement et naturellement vers l'espace de recueillement.

L'espace administratif, destiné à recevoir les familles proches des défunts (préparatifs et rencontres) est facilement identifiable et doit permettre le contrôle et la gestion de l'équipement.

L'espace de recueillement du crématorium sera propice au recueillement et inspirera solennité, respect, réconfort, en évitant le côté pesant du cérémonial. Les ouvertures favorisant l'évasion et la spiritualité seront favorisées (vues sur des espaces extérieurs reposant, sur le ciel, etc.).

L'espace technique sera avant tout fonctionnel –notamment pour la manipulation des chariots de cercueils - et facile d'entretien.

L'espace de crémation est pensé pour permettre l'accueil à terme de deux fours de crémation, le cas échéant.

Les locaux du personnel seront conformes à la réglementation sur les conditions de travail et comprendront donc vestiaires, sanitaires et salle du personnel.

Les candidats prêteront une attention particulière aux enjeux fonctionnels de l'équipement :

- à l'indépendance des circuits liés au process de crémation et des espaces d'accueil des amis visiteurs et familles,
- à l'indépendance des circuits entre les différents groupes, en respect de leur intimité,
- à la capacité d'accueil des locaux en rapport avec l'importance variable des groupes de visiteurs.